

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : ACTIPRO GRILO 8800 (5497 B)
 Type de produit : Biocide
 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**CLEANLINE**

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem
 T 056 43 70 70
 info@cleanline.be - www.cleanline.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|---------|---|--|------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 B -1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 |

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Tetrasodiummethylenediaminetetraacetate, Didecyldimethylammoniumchloride, Alcohol(C13)EO(>5-10) (ISOTRIDECAANOL, GEETHOXYLEERD (>5-10 EO))

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) NR. 453/2010

DATE : 15/03/2022

VERSION : 5

CLEANLINE BVBA

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem

T +32 (0)56 43 70 70

E info@cleanline.be

www.cleanline.be

- Conseils de prudence (CLP) :
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 - P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 - P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux
 - P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 - P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
 - P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
 - P391 - Recueillir le produit répandu
 - P362 - Enlever les vêtements contaminés

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|--|--------|--|
| Alcohol(C13)EO(>5-10) (ISOTRIDECAANOL, GEETHOXYLEERD (>5-10 EO)) | (n° CAS) 69011-36-5 (N° REACH) 02-2119552461-55 | 5 - 15 | Xn; R22 Xi; R41 |
| propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol | (n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 | 1 - 5 | F; R11 Xi; R36 R67 |
| Tetrasodiummethylenediaminetetraacetate | (n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (N° REACH) 01-2119486762-27 | 1 - 5 | Xn; R22 Xi; R41 |
| Didecyldimethylammoniumchloride | (n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 | 1 - 5 | Xn; R22 C; R34 N; R50 |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------|--|
| Alcohol(C13)EO(>5-10) (ISOTRIDECAANOL, GEETHOXYLEERD (>5-10 EO)) | (n° CAS) 69011-36-5 (N° REACH) 02-2119552461-55 | 5 - 15 | Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 |
| propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol | (n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 | 1 - 5 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |
| Tetrasodiummethylenediaminetetraacetate | (n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (N° REACH) 01-2119486762-27 | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 |
| Didecyldimethylammoniumchloride | (n° CAS) 7173-51-5 (Numéro CE) 230-525-2 | 1 - 5 | Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

| propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0) | | |
|---|--|------------------------|
| Belgique | Nom local | Alcool isopropylique |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 500 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 200 ppm |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 1000 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 400 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------------------|---|
| Équipement de protection individuelle | : Éviter toute exposition inutile. |
| Protection des mains | : Porter des gants de protection. |
| Protection oculaire | : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. |
| Protection de la peau et du corps | : Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. |
| Protection des voies respiratoires | : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. |
| Autres informations | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : ca. 12 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : ca. 100 |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ca. 1,01 |
| Solubilité | : complètement soluble. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque une irritation cutanée. pH: ca. 12 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves. pH: ca. 12 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

| ACTIPRO GRILO 8800 (5497 B) | |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| ACTIPRO GRILO 8800 (5497 B) | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |

| | |
|------|--|
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R11 | Facilement inflammable |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| C | Corrosif |
| F | Facilement inflammable |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| Xi | Irritant |
| Xn | Nocif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit